



Communiqué de presse

Paris, le 30 octobre 2023

LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS PROPOSERA UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL SANS RUPTURE AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES PENDANT LES JO PARIS 2024

A la suite d'un article paru dans *Le Parisien*, la Cité internationale universitaire de Paris tient à réaffirmer qu'aucune sortie contrainte d'étudiants n'est prévue à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle proposera une capacité d'accueil sans rupture avec celle des années précédentes et sans changement de son règlement des admissions. En se basant sur le taux d'occupation des années précédentes, la Cité internationale a sécurisé 50% de ses chambres pour les étudiants qui souhaiteraient prolonger leur séjour entre le 1er juillet et le 30 août 2024, pour les étudiants des universités partenaires, pour les chercheurs qui restent à l'année et pour les exilés ukrainiens. Le reste, les chambres vacantes, seront attribuées pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Des logements sécurisés pour les étudiants et les chercheurs

La Cité internationale dispose de **6 800 logements** répartis au sein de ses 43 maisons. Les contrats de location, conformément au règlement des admissions, sont signés chaque année pour une durée de 10 mois, du **1er septembre au 30 juin**. Toutefois, la Cité internationale propose, comme c'est prévu par son règlement, à celles et ceux qui le souhaitent, de pouvoir déposer une demande de prolongation de séjour pour un hébergement durant la période estivale. Le règlement définit trois critères sous réserve des disponibilités de la maison d'accueil: l'éloignement du pays d'origine, un impératif professionnel lié au cursus universitaire ou des raisons médicales. Ce principe s'applique à toutes les maisons et il s'appliquera à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Chaque été, le campus se **vide en juillet-août** à cause du départ massif des étudiants à la fin de l'année universitaire. Les étudiants internationaux qui forment 80% de la population accueillie rentrent dans leur pays pour leur grande majorité. **Les étudiants et chercheurs qui restent à la Cité internationale occupent moins de 50% des chambres.** Certaines maisons sont même obligées de fermer en août.

Depuis une quinzaine d'années, pour faire face aux difficultés financières occasionnées par la chute du taux d'occupation en été et pour être en capacité de supporter ses coûts de gestion, la Cité internationale mène une activité d'hébergement spécifique sur cette période en accueillant des groupes d'été. Ce sont des courts séjours académiques, linguistiques, culturels ou artistiques, tels que des programmes d'études, des universités d'été ou des *summer schools*. Le chiffre d'affaires réalisé est utilisé en totalité pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants: travaux de rénovation, accompagnement social et médical... **Chaque été, les**

étudiants et les chercheurs présents sur le campus cohabitent avec les participants aux groupes d'été.

En vue des Jeux Olympiques et Paralympiques, la Cité internationale a **d'abord sécurisé 50% de ses logements pour :**

- Les résidents qui pourraient faire une demande de prolongation de leur séjour l'été,
- Les chercheurs qui restent à l'année,
- Les étudiants des universités partenaires,
- Les 140 exilés ukrainiens qu'elle accueille au sein de la Maison de l'Ukraine.

Les chambres vacantes seront mises à la disposition des délégations étrangères, des athlètes, des bénévoles, des renforts de personnels de l'État (notamment dans le domaine de la sécurité, de la santé et des secours) et des salariés des prestataires lors des Jeux Olympiques et Paralympiques. Par ailleurs, en 2024, la Cité internationale n'accueillera pas de groupes d'été.

Un fonctionnement identique à celui des autres années

Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Cité internationale universitaire de Paris s'est fixé une règle générale qui s'applique à toutes les maisons : proposer une capacité d'accueil respectueuse des règles internes du campus **et sans aucune rupture avec les années précédentes**. Un groupe de travail regroupant tous les directeurs de maisons se tient depuis juin 2023 afin que les actions et décisions soient coordonnées et respectueuses des règles fixées.

La Cité internationale reste donc sur un fonctionnement identique à celui des autres années. Toutes les demandes de prolongation de séjour durant la période estivale 2024 seront étudiées et traitées comme les années précédentes. Les chercheurs, les étudiants des partenaires universitaires, les étudiants en prolongation de séjour et les étudiants exilés ukrainiens accueillis seront présents dans les maisons aux côtés des personnes hébergées dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Contact presse

Ozlem YILDIRIM

P +33 6 19 58 60 49

T +33 1 44 16 65 54

presse@ciup.fr